



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 1634

Texte de la question

INONDATIONS ET INTEMPÉRIES

M. le président. La parole est à M. Gwenegan Bui, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Gwenegan Bui. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur.

Un député du groupe UMP . Et de la famille !

M. Gwenegan Bui. Inondations à Morlaix, Redon, Pontivy, Quimperlé, Châteaulin, à La Londe-les-Maures dans le Var, ou encore à Bayonne, tempêtes sur l'île de Sein, à Locquirec et à Anglet : le littoral français est confronté depuis maintenant plus d'un mois à des dégâts considérables, consécutifs à des intempéries exceptionnelles.

Monsieur le ministre, au cœur de ces tempêtes, aucun service n'a failli. Vous le savez, mais c'est mieux de le répéter ici.

Ils n'ont pas failli quand il a fallu assurer la sécurité des biens et des personnes ; pas failli quand il a fallu se mobiliser à toute heure du jour et de la nuit ; pas failli quand les tensions et les risques étaient à leur maximum. Les agents du service public, souvent pointés du doigt, considérés comme des charges par certains bien-pensants, ont remarquablement rempli leur mission ; ils ont servi et protégé, et je tiens à leur rendre hommage.

Ces sinistres portent de grands coups au moral des habitants, au chiffre d'affaires des commerçants et à notre économie. Pour certains, c'est la troisième inondation en un mois et demi. Les dégâts matériels sont lourds aussi pour les collectivités locales confrontées à des problèmes de sécurisation de sites, de voirie, d'ouvrages d'art détruits, que les assurances ne rembourseront pas intégralement.

Bien sûr, les inondations et les tempêtes ne sont pas toujours prévisibles, car la nature ne se régule pas par décret. Mais il faut tout faire pour éviter ce genre de catastrophe. Dans certains territoires, comme à Morlaix, les études, nombreuses, s'empilent depuis 2004 : beaucoup de pages et peu de faits. Certaines solutions sont connues, mais elles n'ont pas été financées par le passé. Et ceux qui crient fort aujourd'hui ont souvent la mémoire bien courte. L'urgence après la crise est de ne pas laisser filer le temps. Au contraire.

Monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend-il mettre en œuvre ces études qui n'ont que trop tardé ? Quelles mesures compte-t-il prendre pour aller plus vite en matière de réparations ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe écologiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, notre pays fait face à un épisode d'intempéries et d'inondations peu commun par l'ampleur du territoire concerné, par le nombre de nos compatriotes touchés et par sa durée. Comme vous, je veux saluer la mobilisation des sapeurs-pompiers, des forces de l'ordre, des préfetures, des élus, des agents des collectivités territoriales et des opérateurs de service public en Bretagne, mais plus particulièrement sur la côte atlantique, par ailleurs touchée par une pollution d'origine indéterminée. Je n'oublie pas le Var et la Corse, qui ont affronté un nouvel épisode de pluies intenses encore hier. Je veux préciser que Philippe Martin est présent sur le terrain depuis quarante-huit heures, auprès des populations concernées. Je comprends aussi la lassitude et la fatigue psychologique que peuvent ressentir les sinistrés.

Nous avons fait en sorte que l'état de catastrophe naturelle soit déclaré le plus rapidement possible,...

M. Guy Geoffroy. C'est vous, la catastrophe naturelle !

M. le président. Monsieur Geoffroy, s'il vous plaît !

M. Manuel Valls, ministre. ...comme s'y était engagé le Premier ministre. Beaucoup de communes bretonnes en ont déjà bénéficié au cours du mois passé. La liste de ces communes sera actualisée sous quinze jours.

Plusieurs missions ont débuté leurs travaux en Bretagne pour tirer tous les enseignements de la gestion de ces inondations, de l'alerte aux crues, sans doute perfectible – vous avez raison –, notamment à Morlaix, à leur prévention dans le Var et dans les Alpes-Maritimes pour chiffrer les dégâts aux équipements des collectivités territoriales.

Nous devons aller encore plus loin. Les collectivités doivent être pleinement impliquées dans la prévention. C'est l'objet de la nouvelle compétence en matière de prévention des inondations introduite dans la loi sur les métropoles. Bien sûr, il faudra faire vivre cette compétence et l'articuler avec la stratégie nationale de gestion des risques d'inondations élaborée avec mes collègues Cécile Duflot et Philippe Martin, et qui sera définitivement adoptée dans les semaines à venir.

Nous sommes auprès des populations et nous tirons les conséquences de ces épisodes pour être davantage efficaces. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Gwenegau Bui](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1634

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [12 février 2014](#)